Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 41 (1949)
Heft: 7

Artikel: Soixante-dixième anniversaire de Léon Jouhaux
Autor: Viot, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-384613

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

métiers et du travail. C'était à la fois une surprenante et bien réjouissante nouvelle. Surprenante, parce que le nouveau chef est relativement jeune, puisqu'il est né en 1914, et qu'il a une carrière assez courte à l'Ofiamt, où il entrait en 1940. Or, l'expérience montre que l'âge, et surtout la longueur des services rendus, étaient habituellement les critères quasi sacro-saints pour accéder aux fonctions supérieures. Il y a quelque chose de changé. On a tenu compte des mérites personnels et, sans doute, de l'intérêt très grand qu'a toujours montré M. Siegrist en faveur d'une protection légale étendue des travailleurs. Il a d'ailleurs de qui tenir, puisque son père est cet ardent conseiller d'Etat argovien que connaissent bien et apprécient ceux dont la tâche est de défendre les intérêts des travailleurs, Rodolphe Siegrist. Nous constatons donc que les inclinations du fils ne l'ont pas entravé dans son ascension: Il faut, pour une fois, en rendre grâce à la Direction de l'Ofiamt dont le préavis fut probablement déterminant pour le Conseil fédéral. Cette nomination nous paraît particulièrement heureuse parce que le nouveau chef, tout en restant fidèle aux prescriptions légales pour lesquelles il montre, comme tout fonctionnaire qui se respecte, une sorte de dévotion, saura montrer le tact nécessaire dans ses rapports avec les assureurs et établir les contacts humains souhaitables avec les assurés. Nous félicitons très vivement notre collaborateur — dont paraît un article dans ce numéro même de la *Revue syndicale* — et lui présentons les vœux les meilleurs dans sa nouvelle activité à la tête d'un service extrêmement sensible de l'administration fédérale. *J. M.*

Soixante-dixième anniversaire de Léon Jouhaux

Par *André Viot*

Au moment où penché sur le papier blanc on s'apprête à livrer au public des réflexions ou des faits s'attachant à un tel homme, on ne peut s'empêcher d'éprouver quelque crainte. Saura-t-on, sans trahir la vérité, pénétrer l'esprit et tracer un portrait fidèle? Saura-t-on suffisamment dégager la leçon d'une vie prodigieuse? Aussi bien, après y avoir réfléchi, s'aperçoit-on que c'est un livre qu'il faudrait écrire et que, par conséquent, tout article est limité dans son objet. Ecrivant aujourd'hui pour un très sympathique confrère étranger, je me bornerai à retracer ce que fut, dans ses grandes lignes, l'action opiniâtre de Léon Jouhaux sur le plan international, action sur laquelle les faits projettent une lumière éclatante.

Cette lumière des faits met d'elle-même en évidence la justesse des prévisions, la netteté des positions, le fil conducteur enfin auquel Jouhaux ne sacrifia aucune de ses convictions.

Quelques lecteurs de ce pays se souviennent sûrement de ce 1er Mai 1910 où Jouhaux, représentant les ouvriers français, s'adressait aux ouvriers suisses sur la plaine de Plainpalais à Genève, à quelques pas de la salle où vient de se tenir la conférence préparatoire de la nouvelle internationale syndicale.

Ceux-là pourront se reporter à ce que disait à cette époque le jeune secrétaire général de la C. G. T. pour y découvrir qu'aujourd'hui ses propos sont les mêmes. Mais l'action menée depuis a, en grande partie sous son influence, enrichi le patrimoine ouvrier et lui a confié une autorité incontestée.

Membre du comité national de la C. G. T. en 1904, Jouhaux demande à l'organisation française de reprendre avec le secrétariat international les relations qui sont rompues. A ce moment on discute autour de la nécessité d'une grève générale en cas de guerre et le secrétariat international, qui siège à Berlin, refuse d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa prochaine conférence. Jouhaux, dès cette époque, pense à la paix, agit pour la paix. Il faut éviter la guerre et, si l'inévitable se produit, alors il faut agir et préparer les lendemains de guerre. Remettre inlassablement l'ouvrage sur le métier, être là pour que le travail fasse entendre sa voix. C'est le thème central de toutes ses interventions, de toutes ses délégations de 1909, date à laquelle il devient secrétaire général de la C. G. T. jusqu'à ce jour.

A Berlin même, en 1914, il mène campagne contre la guerre, et en 1916, à la conférence de Leeds, où naît l'idée du B. I. T., il fait formuler par l'assemblée des délégués ouvriers les desiderata du mouvement syndical international.

La période qui suit la première guerre mondiale marque d'une façon décisive la participation du mouvement syndical international à la construction de la paix, à l'organisation économique du monde, en partant de cette idée fondamentale que sans suppressions des guerres économiques il ne peut y avoir de suppression de la guerre des armes. Et cette idée, Jouhaux la défend partout où il est. Il en imprègne toutes les discussions. Elle nous apparaît aujourd'hui comme une vérité évidente...

Représentant de la France pour la rédaction de la partie XIII du Traité de Versailles, puis participant à la Conférence de la Paix à Paris en 1919, Jouhaux était devenu, dans le même temps, vice-président de la Fédération syndicale internationale, présidée par le Hollandais Oudegeest, et il avait participé à Washington en 1919 à la constitution du Bureau international du travail où il siège comme délégué ouvrier et membre du conseil d'administration à

partir de cette date. A la S. d. N., le secrétaire général de la C. G. T. française replace sans cesse la discussion sur le terrain économique et social et, sur son initiative, est convoquée à Genève en 1927 la Conférence économique internationale. Que dit Jouhaux en 1927? Ceci: « Si les pays financièrement faibles sont aidés par les pays favorisés pour mettre en chantier de grands travaux, on trouvera là un des moyens de supprimer la misère et les crises économiques et par conséquent les foyers de guerre. » Vingt ans après, nous connaissons l'Organisation européenne de coopération économique, préfigurée par la conception de Léon Jouhaux.

Pendant toute la durée de l'entre-deux-guerres, partagé entre une intense activité nationale principalement marquée par l'élaboration des plans économiques de la C. G. T. partiellement réalisés en 1936 et une participation à l'ensemble de la vie internationale, Jouhaux est partout où il faut défendre la classe ouvrière et la paix. Survient la tragédie de 1939 et le « premier » syndical français doit entrer dès septembre 1940 dans la vie clandestine. Arrêté par deux fois. Interné puis placé en résidence forcée à Cahors, il organise avec ses camarades la résistance à la relève, résistance d'où devait sortir le maquis. Ce qui lui vaut d'être arrêté à nouveau et d'être cette fois déporté à Itter. Libéré en 1945, il nous revient le jour de la victoire dans un Paris en liesse et reprend la tête de la C. G. T., et quand la Fédération syndicale mondiale est créée, il accepte d'en être le vice-président. Il y défend la cause de la paix et il jette toutes ses forces dans la balance pour que s'harmonisent les rapports entre les syndicats ouvriers du monde entier. Mais ses efforts portent sur la démocratisation des syndicats allemands qu'il considère comme le principal élément de paix. Les syndicats allemands doivent jouer un rôle primordial dans l'organisation économique de leur pays et ils sont la condition d'une démocratisation de l'Allemagne, c'est-à-dire de l'élimination du bellicisme allemand traditionnel. Jouhaux mettra inlassablement l'accent sur cet impératif européen et mondial. Délégué adjoint de la France à la première assemblée de l'Onu en 1945 et aux sessions de 1946, il est délégué de la France aux sessions de 1947 et 1948, étant d'ailleurs le seul ouvrier ayant pouvoir de délégué à ces assemblées. L'Onu le suit lorsqu'il demande la suspension des relations diplomatiques avec Franco en 1946.

Désigné par le B. I. T., il représente les ouvriers au comité consultatif de la Banque de reconstruction internationale à Washington, tandis qu'en France, en mai 1947, il est élu président du Conseil national économique, quatrième organisme constitutionnel dont on peut dire qu'il est un enfant du mouvement syndical français qui, par la voix de Léon Jouhaux, réclamait cet embryon de démocratie économique depuis 1919. Lorsque arriva la scission de la C. G. T., Léon Jouhaux devient le président de la C. G. T.-Force ouvrière où survit l'esprit traditionnel du syndicalisme français.

Ainsi pourraient s'écrire à grands traits trente années de dévouement à la cause de la classe ouvrière et de la paix. Mais le regret vous reste d'avoir été tellement incomplet! La fierté du mouvement syndical est d'avoir produit des hommes comme Jouhaux par qui fut prouvé que du peuple étaient capables de sortir des valeurs que le conformisme aurait voulu limiter aux castes et aux privilégiés.

Réalisme, intelligence, persévérance, caractérisent essentiellement cet homme généreux qui a su conserver les qualités du peuple. Aujourd'hui, l'ouvrier du plus petit syndicat trouve toujours auprès de lui la même aide, les mêmes précieux conseils, et les plus grands hommes d'Etat veulent connaître son opinion.

Hier, de Genève, nous l'entendions dire: « La situation actuelle peut, en effet, être comparée à celle de 1920, mais notre devoir est aussi le même et nous avons enrichi notre expérience, il faut faire la paix dans la justice sociale, les deux sont inséparables. »

Sachant bien que les hommes de bonne volonté n'œuvrent pas pour eux-mêmes ni pour l'immédiat, Léon Jouhaux a tracé pour le mouvement ouvrier une route sur laquelle il lui suffit maintenant de s'engager.

« Pour exécuter de grandes choses, il faut vivre comme si l'on ne devait jamais mourir », disait un de nos philosophes. Léon Jouhaux, à 70 ans d'âge, dont cinquante ans de vie militante, donne à la formule de Vauvenargues la plénitude de son sens.

Bibliographie

Pour la libération des échanges internationaux: Le chèque-compensation, par *Edgard Milhaud,* professeur honoraire à l'Université de Genève. Une plaquette in-8, de 44 pages. Comité d'action pour la compensation internationale intégrale, 11, rue de Beaumont, Genève.

Le projet auquel est consacrée cette étude a suscité dans la période d'avant-guerre un extraordinaire intérêt. Les présidents des grandes commissions économiques de la Chambre française déposèrent en sa faveur, en mars 1936, une proposition de résolution tendant au rétablissement des échanges internationaux dont l'exposé des motifs disait: « Il existe un remède certain, d'application possible, même facile, sur lequel s'est fait une espèce d'union sacrée, puisque de la C. G. T. aux économistes, financiers et industriels du Comité du bloc-or, tout le monde presse le Gouvernement de l'adopter et de l'appliquer au plus tôt: ce remède, c'est le plan de notre compatriote le professeur Milhaud, professeur à l'Université de Genève. Il consiste en la création, en lieu et place des livres de clearings bilatéraux, d'instruments de paiement à circulation internationale, payable seulement en marchandises ou services (à l'exclusion de l'or), analogues à la lettre de change, mais à validité limitée. L'ingéniosité du système n'a d'égale que sa simplicité. Grâce à lui, l'absolue sécurité des transactions est retrouvée... C'est cela le but et le résultat mathématique du plan